

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 15/02/2023 relatif au tirage au sort des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la jeunesse des Alpes Maritimes

NOR : JUSF2305534A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse des Alpes Maritimes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 46 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes Maritimes.

Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes Maritimes et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elle et informant les organisations syndicales de la nécessité de désigner leurs représentants avant le 13 janvier 2023.

Vu le mail d'information d'un tirage au sort du mardi 17 janvier 2023 des électeurs du ressort de la direction territoriale des Alpes Maritimes.

ARRETE :

Article 1er

Il est constaté l'absence de représentants du personnel désignés par l'organisation syndicale CGT- PJJ pour un siège au comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes Maritimes.

Article 2

A la suite de l'organisation du tirage au sort du 20 janvier pour la désignation d'un représentant du personnel titulaire / suppléant, l'ordre établi est le suivant :

Madame **Valérie DAL-MINA-BUZY** accepte le poste de **titulaire** au **comité social d'administration** de proximité de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes

Madame **Anne LENOBLE** accepte le poste de **suppléante** au **comité social d'administration** de proximité de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes

La liste des personnes tirées au sort est :

Pour les **titulaires** :

BERTHON Delphine,
NAFTI Sophie,
ISRAELSSON Maryline,
MASCARAU Sandrine,
DAL MINA BUZY Valérie,
GUILLEN Julie,
AMRI Fatma,
DEBBAH Haoussine,
RIQUARD Romain,
GIRAUD Siobhan,
BOUHADDANE Karim,
DICH Redouane,
LENOBLE Anne,
GACEM Asma,
DJEMAI Said,
BOSSU Jean-Francois,
FALL Yacine,
MICHOT Céline,
MOUHOUBI Youssef,
KHARBOUCH Omar

Pour les **suppléants** :

DAHON Stéphanie,
NAFTI Sophie,
LENOBLE Anne,
PRIBAC Pierre,
BRACONNIER Mélanie,
MALLET Noémie,
BAUSER Mélissa,
CAMPI Carine,
DAHANE Mohamed,
MARCOUX Elsa ,
KARBOUA Mohamed,
GAUTHIER -MOUTON Katia,
FOURNIER Marion,
OUZZAN Aurore,
PICORELLA Gaelle,
SAMSOEN Lauraline,
BOUHADDANE Karim,
MICHOT Céline,
TURCI Sylvie ,
SAADI Djamila.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes Maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15/02/2023

La directrice territoriale PJJ des Alpes Maritimes

Natacha HIMELFARB
Directrice Territoriale
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
des Alpes-Maritimes

